



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

titres de séjour

Question écrite n° 124096

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur sa circulaire du 31 mai 2011 relative à la maîtrise de l'immigration professionnelle et sur ses conséquences sur le séjour des étudiants et des jeunes diplômés étrangers en France, qui contribuent pourtant à l'enrichissement de notre enseignement supérieur et à son rayonnement international. Cette circulaire restreint systématiquement la possibilité, pour ces jeunes diplômés, d'acquérir une première expérience professionnelle en France avant de poursuivre leur carrière dans leur pays d'origine. Ce texte, qui est très largement décrié depuis plusieurs semaines, est contraire aux valeurs françaises et prive notre pays d'une force de travail hautement qualifiée. En conséquence, il lui demande s'il entend retirer cette circulaire.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 124096

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2011, page 12984

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)